

Devenir « éco-crèche »

Module 1 : Entrer dans la démarche

Durée et dates :

2 jours

- 3 et 4 avril 2014

- 18 et 19 septembre
2014

Tarif :

Voir page 25

Lieu :

Rennes

Autres départements
nous consulter

Intervenantes :

Hervelyne Guilloux,
animatrice en
développement
durable et formatrice
du réseau des « éco-
crèches »

Françoise Giret,
ex-professionnelle
Petite enfance et
formatrice du réseau
des « éco-crèches »

*Pensez à une
formation sur-mesure,
les experts Cerise
viennent sur votre
territoire pour une
formation
personnalisée.*

CERISE est exonérée de TVA
pour les opérations
effectuées dans le cadre de la
formation professionnelle
continue.

Enregistré sous le numéro
53.35.08466.35 auprès du
préfet de Région Bretagne

Objectifs

- Acquérir des savoirs sur le développement durable.
- Prendre conscience de l'impact environnemental des pratiques liées au fonctionnement de la structure.
- Savoir mesurer cet impact par la réalisation d'un état des lieux (auto-diagnostic).
- Prendre conscience et identifier les changements nécessaires.

Public

Professionnel(le)s, agent de services, parents, gestionnaires de service petite enfance.

Groupe de 15 personnes (maximum).

Contenu

Jour 1 : Comprendre

- Développement durable : de quoi parle-t-on ?
- Points de repère, où en est-on dans nos pratiques, nos motivations ?
- Comment agir au quotidien ?
- Méthode et outils pour réaliser un état des lieux des impacts environnementaux, sociaux et économiques des pratiques de la structure.

Jour 2 : Prendre conscience et identifier les changements

- Présentation de la charte d'engagement «éco-crèche» et des fiches techniques sur chaque point d'engagement.
- A partir de l'état des lieux, comment faire le choix d'actions prioritaires ?
- Comment associer toutes les parties-prenantes ? Comment associer l'équipe, les parents, les enfants à la démarche et aux changements de pratiques ?

Méthode pédagogique

- Acquisition de connaissances - présentations (PowerPoint) - DVD
- Echanges/expression - travaux en groupes



Devenir « éco-crèche »

Module 2 : Approfondissement

Durée et dates :

2 jours

- 21 et 22 mai 2014

- 9 et 10 octobre 2014

Tarif :

Voir page 25

Lieu :

Rennes

Autres départements
nous consulter

Intervenantes :

Hervelyne Guilloux,
animatrice en
développement
durable et formatrice
du réseau des « éco-
crèches »

Maryline Mercet,
directrice d'une « éco-
crèche »

*Pensez à une
formation sur-mesure,
les experts Cerise
viennent sur votre
territoire pour une
formation
personnalisée.*

CERISE est exonérée de TVA
pour les opérations
effectuées dans le cadre de la
formation professionnelle
continue.

Enregistré sous le numéro
53.35.08466.35 auprès du
préfet de Région Bretagne

Ce module 2 est accessible aux personnes ayant suivi le module 1.

Objectifs

- Mesurer l'impact environnemental des pratiques de fonctionnement de la structure
- Prendre conscience et s'engager au changement
- Revisiter, élaborer le projet d'établissement en prenant en compte les pratiques éco-responsables de la structure.
- Appliquer les pratiques éco-responsables au quotidien (consommations, alimentation, déchets...).
- Participer à des échanges, en réseau, avec d'autres (structures d'accueil, partenaires locaux).

Public

Professionnel(le)s, agent de services,
parents, gestionnaires de service petite
enfance.

Groupe de 15 personnes (maximum).

Contenu

Jour 1 : Inscrire l'« éco-crèche » dans le projet éducatif

- L'autodiagnostic : un tableau de bord qui permet l'évaluation des avancées.
- Présentation de points de méthode pour ancrer un projet, une action avec des exemples de démarches réalisées par des « éco-crèches ».
- Les instances de décision et d'organisation d'un lieu d'accueil.
- Relecture des outils de pilotage de l'établissement : projet social, projet éducatif, pédagogique et règlement de fonctionnement, pour y inscrire durablement intentions et pratiques nouvelles.

Jour 2 : retour d'expériences et analyse de situation

- La charte d'engagement « éco-crèche » et ses thématiques
- Analyse de situations :
 - Identification des points de blocage
 - Méthodes, outils pour les dépasser
- Participation au réseau des « éco-crèches »

Méthode pédagogique

- Acquisition de connaissances - présentations (PowerPoint) - DVD
- Echanges/expression - travaux en groupes



Grille tarifaire

	Tarif par personne Module 1 jour	Tarif par personne Module 2 jours
Associations moins de 10 salariés-e-s	250 €	400 €
Collectivités de moins de 10 000 habitants Ou organismes de 10 à 50 salarié-e-s	300 €	500 €
Collectivités de 10 000 à 50 000 habitants Ou organismes de plus 50 salarié-e-s	400 €	700 €
Collectivités de plus de 50 000 habitants	500 €	800 €

CERISE est exonérée de TVA pour les opérations effectuées dans le cadre de la formation professionnelle continue.

Enregistrée sous le numéro 53.35.08466.35 auprès du préfet de Région Bretagne

Formulaire d'inscription



Merci de nous retourner ce formulaire de d'inscription dûment rempli :

- par **mail** à info@cerise.coop

- par **téléphone** : 09 79 29 15 93

- par **courrier** à CERISE - 11 Square de Galicie - 35200 Rennes

Structure :

Adresse :

.....

Code postal : Ville :

Tél. : Fax :

E-mail :

Siret : Code APE :

N° TVA intracommunautaire :

Responsable formation :

M. Mme

Nom : Prénom :

Tél. : E-mail :

Participant-e à la formation (merci de bien vouloir remplir autant de fiches que de participant-es) :

M. Mme

Nom : Prénom :

Fonction :

Tél. : E-mail :

Se préinscrit à la formation :

Intitulé de la formation :

Date retenue :

Souhaite être contacté-e en vue d'une intervention sur site

Organisme de prise en charge :

Nom de l'organisme à facturer, si différent du commanditaire :

Adresse :

.....

Code postal : Ville :

Interlocuteur :

Tél. : E-mail :

Règlement - Le règlement doit s'effectuer au moment de l'inscription.

Acompte 50 % :€

Chèque n° Banque :

Ou mandat administratif pour les collectivités

Conditions générales d'inscription



Inscription :

Toute inscription à une formation est confirmée par écrit au moyen d'un bulletin d'inscription, accompagné d'un acompte de 50% du coût pédagogique. Utiliser un bulletin d'inscription pour chaque formation, au moins un mois avant le début de la formation.

Toute inscription est validée par l'employeur ou une personne mandatée.

En cas de prise en charge du coût pédagogique par un organisme payeur extérieur autre que l'employeur, un engagement écrit de prise en charge des frais doit être transmis à CERISE, au moins 15 jours avant le début de la formation.

Tarif :

Les prix indiqués pour chaque formation, ne comprennent pas les frais de repas, et de transport qui sont à la charge des stagiaires (sauf mention contraire).

Validation de l'inscription :

A la réception du bulletin d'inscription, un programme de la formation, accompagné d'une convention de formation est envoyé. Un exemplaire de la convention est à retourner à CERISE avant le début de la formation.

Annulation et abandon:

Une fois la convention signée, l'inscription est définitive. Toutefois si un stagiaire ne peut participer à la formation, il peut être remplacé par une autre personne de la même structure. Dans ce cas, CERISE doit en être informée par écrit au plus vite et en tout état de cause avant le début de la formation.

Si un stagiaire inscrit n'est pas remplacé, l'acompte de 50% sera conservé au titre de dommages et intérêts.

CERISE se réserve le droit d'ajourner ou d'annuler toute formation si le nombre de participants est insuffisant au plus tard 15 jours avant la date prévue de début de la formation. Les stagiaires sont prévenus par écrit au plus vite.

Convocation :

15 jours avant la formation, une convocation est adressée aux stagiaires mentionnant les horaires exacts et le lieu de la formation.

Modalités de paiement :

Toute formation commencée est due en totalité.

La facturation de la formation se fait au 1^{er} jour de la formation. Le solde est à régler à réception de facture.

Après la dernière journée de formation, une attestation de présence est adressée à l'employeur, sous réserve du règlement intégral de la formation.